



L'EMIGRATION ALSACIENNE AU XIX^e SIECLE

UN DOSSIER DU SERVICE EDUCATIF DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU
HAUT-RHIN



ANNE-SOPHIE GOEPFERT

ENSEIGNANT-RELAIS

mai 2017

Conseil départemental



Haut-Rhin

académie
Strasbourg



TABLE DES MATIERES

DOSSIER 1 : LE HAUT-RHIN, TERRE DE DEPART, TERRE DE PASSAGE	3
I – Tableau de l’émigration dans le Haut-Rhin.....	4
II – La France, terre de passage.....	7
DOSSIER 2 : L’EMIGRATION EN ALGERIE.....	8
I – Les motivations des premiers migrants	9
II – Les rapports avec les indigènes.....	10
III – L’émigration s’organise	12
IV – Philanthropie et colonisation	17
DOSSIER 3 : L’EMIGRATION EN AMERIQUE	19
I – Les candidats à l’émigration	20
II – Les motivations des migrants	21
III – Une émigration hasardeuse.....	22
A – Les contrats de migrants	22
B – Les conditions de transport.....	23
IV – Un nouveau monde pas si ouvert : les désillusions des migrants.....	25
A – La fraude au Texas ?	25
B – Les difficultés en Louisiane.....	26
C – La situation en Californie.....	26
D – Les réticences à New York.....	27
PISTES BIBLIOGRAPHIQUES	27

DOSSIER 1 : LE HAUT-RHIN, TERRE DE DEPART, TERRE DE PASSAGE



AD 68- GF 39 (gravure p.837)

LES ÉMIGRANTS, D'APRÈS LE TABLEAU DE SCHUTZENBERGER.

I - TABLEAU DE L'EMIGRATION DANS LE HAUT-RHIN

Un bilan effectué en 1855

Depuis le 1er janvier jusqu'au 1er août courant, 1410 étrangers, la plupart suisses, sont entrés en France par Saint-Louis, et se sont embarqués au Havre pour les Etats-Unis ou l'Australie. Pendant le même intervalle, 278 habitants du Haut-Rhin sont partis pour l'Amérique, et 421 se sont rendus dans nos possessions d'Afrique.

Ces derniers chiffres indiqueraient une tendance marquée de la part de nos populations à se porter, aujourd'hui, de préférence, vers un pays soumis aux lois françaises, dans lequel une protection permanente leur est assurée.

AD68, 6M349/352

Un bilan effectué en 1860 pour la France (AD 68, 6M349/379)

STATISTIQUE PAR PAYS DE DESTINATION.

617 349/379

	1 ^{er} TRIMESTRE.		2 ^e TRIMESTRE.		3 ^e TRIMESTRE.		4 ^e TRIMESTRE.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Algérie.....	330	213	413	298	316	283	463	328
Etats-Unis d'Amérique.....	210	111	171	82	550	317	390	178
Amérique du Sud.....	180	94	178	86	432	180	685	280
Espagne.....	177	56	191	73	238	75	261	79
Suisse.....	28	11	42	19	63	27	33	12
Italie.....	10	6	35	13	62	21	165	35
Angleterre.....	29	19	35	29	30	41	32	38
Sardaigne.....	31	21	8	"	18	2	"	"
Russie et Pologne.....	33	11	20	17	24	21	14	10
Allemagne.....	9	8	30	14	39	16	22	30
Mexique.....	13	11	44	18	21	13	9	3
Egypte.....	12	2	38	8	40	15	25	4
Turquie.....	12	8	4	6	38	25	6	3
Antilles espagnoles.....	9	3	22	6	77	11		12
Autres pays.....	96	31	42	6	70	34	45	27
TOTAUX.....	1,179	605	1,273	675	2,018	1,081	2,227	1,029
TOTAL par trimestre.....	1,784		1,948		3,099		3,256	

STATISTIQUE PAR PROFESSION.

	1 ^{er} TRIMESTRE.			2 ^e TRIMESTRE.			3 ^e TRIMESTRE.			4 ^e TRIMESTRE.		
	Étranger.	Algérie.	TOTAL.	Étranger.	Algérie.	TOTAL.	Étranger.	Algérie.	TOTAL.	Étranger.	Algérie.	TOTAL.
Population.....												
agricole.....	203	205	408	122	254	376	620	176	796	746	233	979
industrielle.....	169	57	226	22	3	25	841	182	1,023	1,172	402	1,574
Autre.....	869	281	1,150	1,093	454	1,547	1,039	241	1,280	547	156	703
TOTAUX.....	1,241	543	1,784	1,237	711	1,948	2,500	599	3,099	2,465	791	3,256

1. En 1855, quel est le nombre d'étrangers passés par la France pour émigrer ? Quel est celui des Haut-Rhinois ?
2. Compare les destinations d'émigration de ces deux groupes germanophones et explique les différences.
3. Le choix de l'Algérie comme destination d'émigration privilégiée des Haut-Rhinois se confirme-t-il 5 ans plus tard ? Justifie.
4. Utilise les données des tableaux pour réaliser des graphiques de synthèse sur l'émigration en 1860 :
 - a. Dessine un graphique en barres qui portera sur les destinations des migrants haut-rhinois (4 trimestres additionnés). Colorie en rouge les destinations européennes et en bleu des destinations extra-européennes.
 - b. Réalise un graphique en « camembert » qui portera sur les professions des migrants (tous trimestres confondus et toutes destinations confondues).

La place du Haut-Rhin dans le flux d'émigrants français

N° 3.

67349/379

ÉMIGRATION FRANÇAISE PAR DÉPARTEMENT,

DÉPARTEMENTS.	1860.			1861.			DÉPARTEMENTS.	1860.			1861.		
	ÉTRANGER.	ALGÉRIE.	TOTAL.	ÉTRANGER.	ALGÉRIE.	TOTAL.		ÉTRANGER.	ALGÉRIE.	TOTAL.	ÉTRANGER.	ALGÉRIE.	TOTAL.
Ain.....	10	9	19	5	2	7	Report...	1,033	839	1,872	904	646	1,550
Aisne.....	19	4	23	10	1	11	Dordogne.....	1	1	2	"	10	10
Allier.....	5	10	15	"	6	6	Doubs.....	173	14	187	145	15	160
Alpes (Basses-)....	18	9	27	22	4	26	Drôme.....	21	40	61	12	50	62
Alpes (Hautes-)....	36	3	39	34	7	41	Eure.....	14	"	14	13	2	15
Alpes-Maritimes....	"	"	"	25	7	32	Eure-et-Loir.....	20	1	21	17	"	17
Ardèche.....	28	51	79	36	9	45	Finistère.....	4	"	"	"	"	"
Ardennes.....	12	6	18	"	17	17	Gard.....	94	32	126	16	20	36
Ariège.....	118	96	214	84	50	134	Garonne (Haute-)..	315	72	587	340	40	380
Aube.....	23	1	24	20	3	23	Gers.....	163	35	198	105	46	151
Aude.....	"	138	138	1	70	71	Gironde.....	433	26	459	412	26	438
Aveyron.....	54	8	62	40	7	47	Hérault.....	66	57	123	51	20	71
Bouches-du-Rhône..	269	369	638	222	374	596	Ille-et-Vilaine....	33	3	36	30	10	40
Calvados.....	16	"	16	7	"	7	Indre.....	2	2	4	3	"	3
Cantal.....	184	11	195	205	5	210	Indre-et-Loire....	6	8	14	17	4	21
Charente.....	19	8	27	40	6	46	Isère.....	10	37	47	41	26	67
Charente-Inférieure.	17	17	34	22	6	28	Jura.....	16	12	28	24	7	31
Cher.....	"	"	"	"	"	"	Landes.....	50	6	56	54	"	54
Corrèze.....	47	17	64	30	24	54	Loir-et-Cher.....	9	"	9	7	7	14
Corse.....	"	60	60	"	20	20	Loire.....	44	10	54	27	13	40
Côte-d'Or.....	26	17	43	48	26	74	Loire (Haute-)....	33	4	37	41	3	44
Côtes-du-Nord....	132	"	132	53	2	55	Loire-Inférieure...	89	14	103	85	15	100
Creuse.....	"	5	5	"	"	"	Loiret.....	20	2	22	13	"	13
A reporter... ..	1,033	839	1,872	904	646	1,550	A reporter... ..	2,845	1,215	4,060	2,357	960	3,317

69379/379

PENDANT LES ANNÉES 1860 ET 1861.

DÉPARTEMENTS.	1860.			1861.			DÉPARTEMENTS.	1860.			1861.		
	ÉTRANGER.	ALGÉRIE.	TOTAL.	ÉTRANGER.	ALGÉRIE.	TOTAL.		ÉTRANGER.	ALGÉRIE.	TOTAL.	ÉTRANGER.	ALGÉRIE.	TOTAL.
Report...	2,845	1,215	4,060	2,357	960	3,317	Report...	5,799	1,847	7,646	5,024	1,471	6,495
Lot.....	33	76	109	10	22	32	Rhin (Haut-).....	566	71	637	321	82	403
Lot-et-Garonne....	31	15	46	33	8	41	Rhône.....	30	35	65	33	54	87
Lozère.....	1	"	1	1	18	19	Saône (Haute-)....	88	52	140	108	90	198
Maine-et-Loire....	2	4	6	12	16	28	Saône-et-Loire....	6	33	39	"	16	16
Manche.....	"	"	"	"	"	"	Sarthe.....	22	1	23	13	6	19
Marne.....	1	8	9	25	20	45	Savoie.....	159	6	165	216	78	294
Marne (Haute-)....	9	17	26	1	38	39	Savoie (Haute-)....	39	"	39	101	"	101
Mayenne.....	"	1	1	"	2	2	Seine.....	272	346	618	154	429	583
Meurthe.....	98	41	139	70	73	143	Seine-Inférieure...	260	8	268	123	11	134
Meuse.....	5	1	6	3	4	7	Seine-et-Marne....	15	"	15	5	"	5
Morbihan.....	3	"	3	27	7	34	Seine-et-Oise.....	"	2	2	"	24	24
Moselle.....	181	25	206	59	14	73	Sèvres (Deux-)....	5	8	13	5	2	7
Nièvre.....	13	8	21	11	5	16	Somme.....	16	12	28	6	11	17
Nord.....	11	10	21	"	15	15	Tarn.....	17	100	117	30	57	87
Oise.....	10	4	14	6	2	8	Tarn-et-Garonne...	33	6	39	67	6	73
Orne.....	22	"	22	1	"	1	Var.....	39	24	63	21	8	29
Pas-de-Calais....	4	5	9	1	3	4	Vaucluse.....	27	35	62	20	47	67
Puy-de-Dôme.....	18	13	31	39	5	44	Vendée.....	1	12	13	3	"	3
Pyrénées (Basses)..	1,315	80	1,395	1,573	45	1,618	Vienne.....	"	12	12	"	1	1
Pyrénées (Hautes)..	597	96	693	417	61	478	Vienne (Haute-)...	23	2	25	43	2	45
Pyrénées-Orientales.	187	186	373	156	122	278	Vosges.....	24	28	52	36	23	59
Rhin (Bas-).....	413	42	455	222	31	253	Yonne.....	2	4	6	5	"	5
A reporter...	5,799	1,847	7,646	5,024	1,471	6,495	TOTAUX...	7,443	2,644	10,087	6,334	2,418	8,752

1. Classe par ordre décroissant les 6 départements qui laissent partir le plus de migrants en 1860.
2. Fais de même pour l'année 1861.
3. Comment se classe le Haut-Rhin ?

II - LA FRANCE, TERRE DE PASSAGE

Un bilan de l'émigration dressé en 1862

« La statistique de l'émigration étrangère, surveillée et patronnée par le service de l'émigration au Havre, accuse seulement un total de 7962 émigrants cette année, se répartissant ainsi par nationalités :

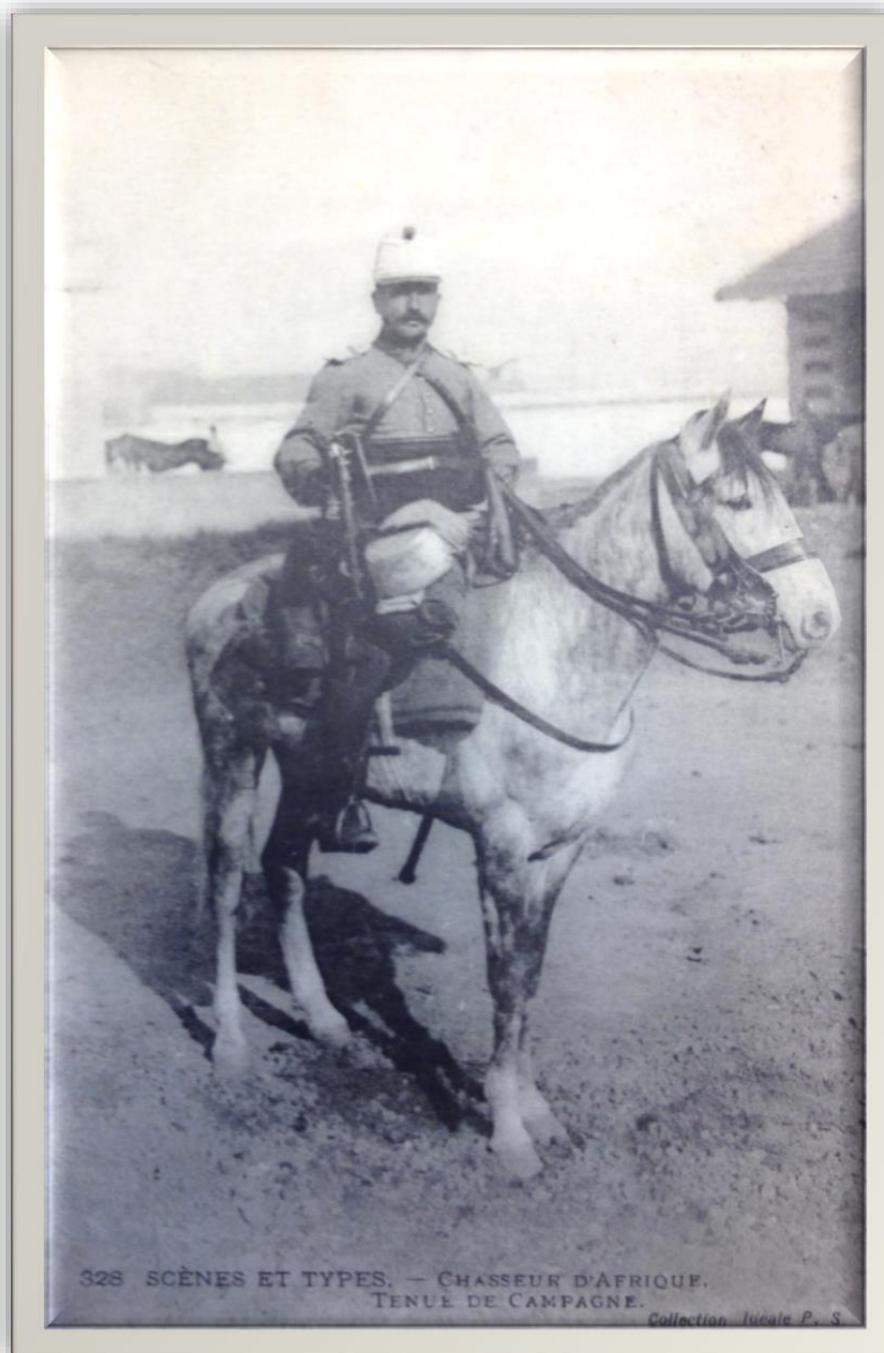
Badois	2620
Suisses	1537
Wurtembergeois	1011
Bavarois	653
Hessois	598
Prussiens	390
Italiens	340
Autres	813

Tout permet de supposer que la cessation des hostilités aux Etats-Unis amènera une reprise importante des opérations de l'émigration. En effet, le courant d'émigration allemande vers les Etats-Unis existe comme un fait normal que rien aujourd'hui ne semble pouvoir détruire, ni même combattre ; car ce sont chaque jour des parents, des amis qui aspirent à quitter la mère patrie pour aller rejoindre des parents ou des amis qui les appellent, leur offrant une part du bien-être qu'ils ont su conquérir. »

AD 68, 6 M 349/379

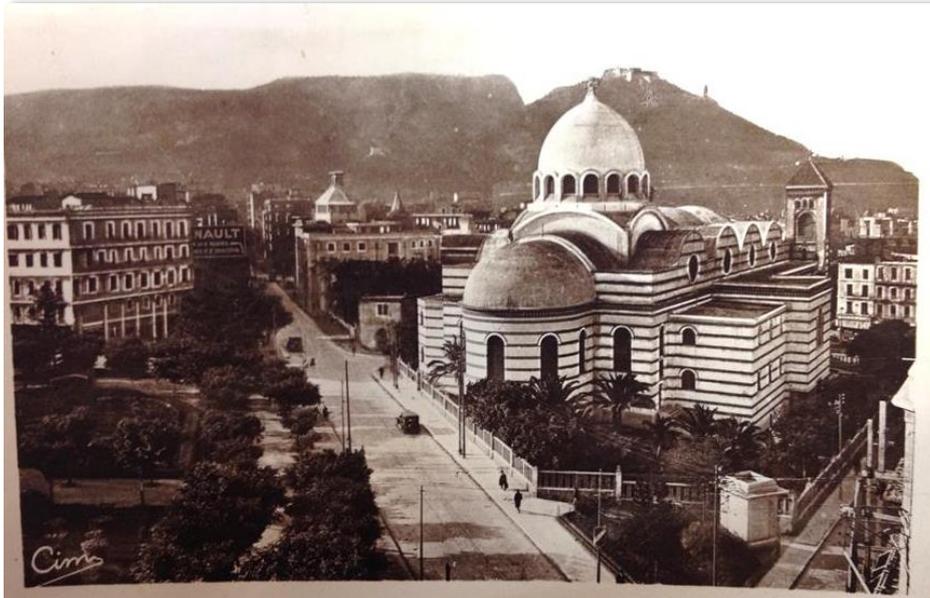
- 1. Parmi tous les étrangers cités dans la liste, quelle proportion est originaire d'Etats germaniques (l'Allemagne n'étant pas encore unifiée en 1862) ?**
- 2. Sachant que Hambourg et Brême sont aussi de grands ports d'émigration vers l'Amérique, comment expliquer que les Etats d'Allemagne du Sud soient si fortement représentés ?**
- 3. Quel est le contexte politique aux Etats-Unis en 1862 ? Pourquoi cela limite-t-il le flux migratoire ?**
- 4. Qu'est-ce qui décide principalement les migrants à partir ?**

DOSSIER 2 : L'EMIGRATION EN ALGERIE



Chasseur d'Afrique en tenue de campagne, carte postale, AD 68, 13 J 95/ 1937

I - LES MOTIVATIONS DES PREMIERS MIGRANTS



La cathédrale et port d'Oran en 1922
Carte postale en noir et blanc, AD68, 13 J 95/1935

Une description enthousiaste de l'Algérie en 1849

Il existe aux portes de la France un pays magnifique, où règne un été presque continu : les produits de l'Europe y croissent à côté de ceux de l'Asie et de l'Amérique, les arbres sont presque toujours chargés en même temps de fleurs et de fruits et partout la végétation y est tellement vigoureuse et abondante qu'on y fait deux récoltes par an.

Hé bien ! Ce beau pays appartient à la France : c'est l'Algérie, c'est la terre promise des ouvriers ! Que le gouvernement républicain qui a garanti l'existence de l'ouvrier par le travail envoie à ses frais des milliers d'ouvriers en Afrique, où tout est préparé pour les recevoir et les occuper. En effet, elle a besoin des hommes de toutes les professions pour tracer des routes, bâtir des villages, des villes, défricher la terre, exploiter des mines, des usines, etc. L'Algérie deviendra en tout semblable à la France, pourra se suffire à elle-même. La population indigène, enclavée au milieu de la population Européenne, sera forcée de se fixer au sol, de le cultiver afin de se nourrir. Elle ne pourra plus vagabonder et guerroyer à l'aventure. Forcés de vivre au milieu des Européens, les Arabes prendront peu à peu nos mœurs et nos coutumes. Alors une nouvelle ère de prospérité brillera pour l'Algérie qui deviendra le jardin et le grenier de la France ! (...)

AD 68, 6 M 354

1. *Quelle image l'auteur de ce texte donne-t-il de l'Algérie ? Quelles qualités de ce territoire cherche-t-il à mettre en valeur ?*
2. *Selon l'auteur, quelles actions sont à accomplir pour mettre en valeur l'Algérie ?*
3. *D'où viendront les hommes et les femmes chargés de cette modernisation ?*
4. *Quelle doit être l'évolution de la population indigène de l'Algérie ? Montre qu'il s'agit d'une acculturation.*
5. *D'après la dernière phrase du texte, quel est le but réel de la colonisation de l'Algérie ?*
6. *En observant la date du document et en mobilisant tes connaissances sur la révolution de 1848, explique la phrase soulignée.*

II - LES RAPPORTS AVEC LES INDIGENES



MONITEUR ALGÉRIEN.

SUPPLÉMENT au n° 713 du 15 Octobre 1845.

PARTIE OFFICIELLE.

Alger, le 15 octobre 1845.

Colons de l'Algérie!

Les événements survenus depuis la fin de septembre ont pu vous étonner, mais ils ne vous ont pas certainement alarmés sur votre avenir. Comme je vous l'ai dit, en vous faisant des adieux récents, la France a pris trop au sérieux son établissement d'Afrique pour le laisser périr. Vous le voyez, votre Gouvernement vient de prendre une détermination digne de lui et de la France : aux premières nouvelles d'un danger, le Roi et son Conseil ont décidé que de grands renforts seraient envoyés en Algérie.

Si nous avons pu soumettre le pays et rejeter son implacable chef dans le Maroc avec des forces très-inférieures, nous saurons bien aujourd'hui, avec les puissants renforts qui nous sont si généreusement accordés, ramener les affaires au point où elles étaient, et même les améliorer.

Il est donc dans la nature même de notre entreprise de grandir par les obstacles qui lui sont opposés. Toutefois, et je ne vous l'ai jamais dissimulé, les révoltes et les attaques extérieures pourront se renouveler de temps à autre. Il n'est pas dans la nature d'un peuple guerrier, fanatique et constitué comme le sont les Arabes, de se résigner en peu de temps à la domination chrétienne. Les indigènes chercheront souvent à secouer le joug, comme ils l'ont fait sous tous les conquérants qui nous ont précédés. Mais votre gouvernement est bien averti, il veille attentivement à vos destinées, et vos ennemis finiront par se lasser de leurs efforts impuissants devant votre masse qu'il faut accroître rapidement par tous les moyens possibles.

Continuez donc avec calme vos travaux et vos spéculations de tout genre; qu'aucune préoccupation ne ralentisse votre activité. Dans la lutte qui va se passer loin de vous je l'espère, je réclamerai le moins possible votre concours; mais s'il devenait nécessaire, j'ai foi dans votre patriotisme, je l'invoquerais.

Le Gouverneur-Général de l'Algérie,
Maréchal Duc d'ISLY.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Hier, 13, à 2 heures 1/2, trois coups de canon tirés par les batteries de la Marine, ont annoncé que la frégate à vapeur à bord de laquelle se trouvait M. le Maréchal Gouverneur-Général était en vue. Aussitôt toute la population a été sur pied, la Milice a pris les armes

et les troupes qui se trouvaient à Alger ont été échelonnées sur deux haies dans la rue de la Marine.

Une heure et demie après, M. le Maréchal duc d'Isly débarquait sous la voûte de l'Amirauté au milieu du concours immense des autorités, des officiers de l'armée, des fonctionnaires de tout grade et des principaux habitants réunis pour le recevoir. « Messieurs », a-t-il dit, en saluant l'assemblée, « où tous les visages rayonnaient de joie, je voudrais arriver dans des circonstances plus favorables; mais je n'en éprouve pas moins un vif sentiment de plaisir de me retrouver au milieu de vous. Au reste, ces circonstances, quelque graves qu'elles soient, n'ont rien de désespéré, et, avec l'aide de Dieu, nous rétablirons les choses en bon état. Vous savez que le gouvernement du Roi met à ma disposition les moyens nécessaires pour arriver à ce résultat. »

M. le Gouverneur-Général, accompagné du cortège dont nous venons de parler, s'est mis en marche pour se rendre à son hôtel. La rue de la Marine était littéralement convertie de monde dans toute son étendue; la place Royale, celle du Gouvernement étaient encombrées. Les terrasses des maisons, les balcons étaient remplis; tout Alger s'était porté sur le passage du Maréchal. Jamais plus de sympathie ne s'était manifestée, jamais le sentiment public n'avait montré plus d'expansion.

La tête du cortège s'est réunie dans le grand salon du Palais du Gouvernement, qui, quoique vaste, ne pouvait contenir tout le monde.

M. le Maréchal a prononcé une allocution que le défaut de temps ne nous permet pas d'insérer aujourd'hui, dans laquelle il a exposé les motifs qui, en présence des événements de l'Ouest, l'avaient décidé à revenir immédiatement en Afrique, comme c'était son devoir de Gouverneur-Général. Il a engagé l'administration et les colons à ne pas se préoccuper outre mesure de ces événements qui ne doivent pas avoir d'influence sur l'administration des territoires civils, non plus que sur les transactions et le mouvement commercial dont le développement est de jour en jour plus rapide.

M. le Maréchal est monté ensuite dans son cabinet où il a réuni les Officiers-Généraux présents à Alger, les chefs des services militaires, ainsi que M. le Directeur-Général des affaires civiles et M. le Directeur de l'Intérieur, afin de leur donner des instructions sur diverses questions que les événements et son prochain départ rendaient urgentes.

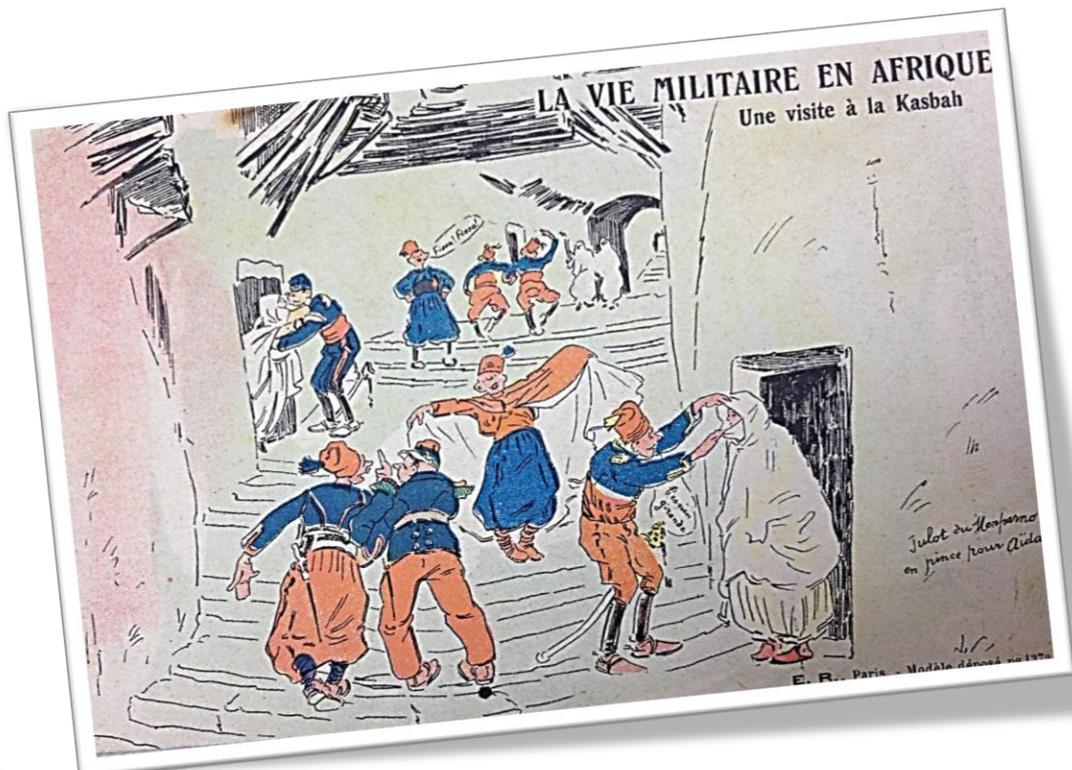
Le courrier d'Oran nous a apporté des nouvelles de M. le général de La Moricière. Il avait fait sa jonction au col de Bab-Thaza avec la colonne de M. le général Cavagnac. Celui-ci avant la jonction avait aperçu dans le bassin de Nedroma, une de nos tribus émigrantes, il lui avait tué 40 hommes armés, enlevé 12 ou 1,500 têtes de bétail, du bœuf et pris 60 femmes.

Les deux Généraux réunis ont dû attaquer Abd-el-Kader chez les Traras, c'est-à-dire, entre Nedroma et la Taina.

Le même courrier nous a apporté la certitude que le 4^e octobre le chef de bataillon Billaut, commandant supérieur du fort de Sebden, l'officier chargé des affaires arabes, M. de Dombasles et 4 ou 5 Hussards qui les accompagnaient, ont été tués chez les Ouled-Durich qui les avaient appelés sous prétexte de rétablir l'ordre.

ALGER. — IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

1. Présente le document en n'oubliant pas de préciser son contexte.
2. Quelle vision est ici donnée des populations indigènes ?
3. Quels sont les rapports entre les Européens et les Algériens ?



Cartes postales en couleur,
AD 68, 13 J 95/1938 et 1939

1. Quel est le message donné par ces deux caricatures concernant les relations entre les Algériens et les troupes coloniales françaises ?
2. Quelle réaction le peuple algérien risque-t-il d'avoir face à cette situation ?

III - L'EMIGRATION S'ORGANISE

Ministère
de l'Intérieur.

2^e Division.
Police Générale.

2^e Bureau.

Nécessité d'encourager
l'émigration des ouvriers
d'art, en Algérie.

Circulaire.

6M354



1^{er} Jour
1848.
97.12.613.

Paris, le 6^{bre} ~~avril~~ 1848.

pub.

Monsieur le Préfet, Malgré l'impulsion donnée dans les derniers temps à l'émigration européenne et surtout française, en Algérie, les ouvriers d'art sont encore insuffisants pour exécuter les travaux publics et particuliers dans les diverses parties de la Colonie.

Les bras manquent à Mascara, à Tlemcen et à Oran, et il n'est pas possible de diriger des ouvriers sur cette province, attendu que ceux qui arrivent à Alger ne sont pas assez nombreux pour satisfaire à tous les besoins de cette ville, ce qui maintient les Salaires à des prix très élevés.

En présence de ces faits, qui constatent les heureux et rapides développemens de la colonisation, il devient indispensable de faire un nouvel appel aux ouvriers d'art, tels que maçons, Charpentiers, menuisiers, tailleurs de pierre,

M. le Préfet



1/8

89/3

FRAD068_06M_354_089_03

pierrre, serruriers, tisseurs, briquetiers, chaudronniers, manoeuvres, &c., et de les engager à descendre en Algérie où ils trouveront un prompt et avantageux emploi de leurs bras.

Bien que les ouvriers soient assurés de trouver du travail, aufortôt après leur débarquement, cependant il serait utile que ceux qui ont une nombreuse famille et surtout un grand nombre d'enfants en bas âge, pussent disposer de quelques ressources pour subvenir à leur subsistance jusqu'à ce qu'ils aient été placés.

Les autorisations de passage seront accordées, comme par le passé, par M. le Ministre de la Guerre, sur le vu de demandes qui devront lui parvenir par votre intermédiaire obligé.

Ces demandes devront être accompagnées de certificats constatant la moralité, la composition de la famille, l'âge et le sexe des enfants, la nature et le chiffre des ressources.

Veuillez, Monsieur le Préfet, adresser à ce sujet des instructions à M. le Sous-Préfet et Maires de votre département. Je vous recommande de

voullir à ce que les diverses instructions sur la colonisation de l'Algérie soient scrupuleusement suivies.

Je vous prie de donner le plus de publicité possible à la présente circulaire et de m'en accuser réception.

Agriez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre Secrétaire d'Etat des Finances,

Signé: T. Duchatel.

Pour ampliation:

Le Sous-Secrétaire d'Etat,

W

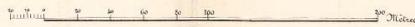
89/4

FRAD068_06M_354_089_04

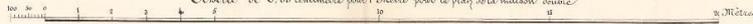
1. Quels types de métier sont demandés pour coloniser l'Algérie ?
2. Pourquoi refuse-t-on les infirmes ? Les familles avec de jeunes enfants ?

Algerie,
Province d'Oran, Subdivision de Mostaganem,
Plan du Village de
Iled-Touaxia,
Cree en 1849.

Échelle de 0,001 Millimètres pour 1 Mètre pour le plan ensemble



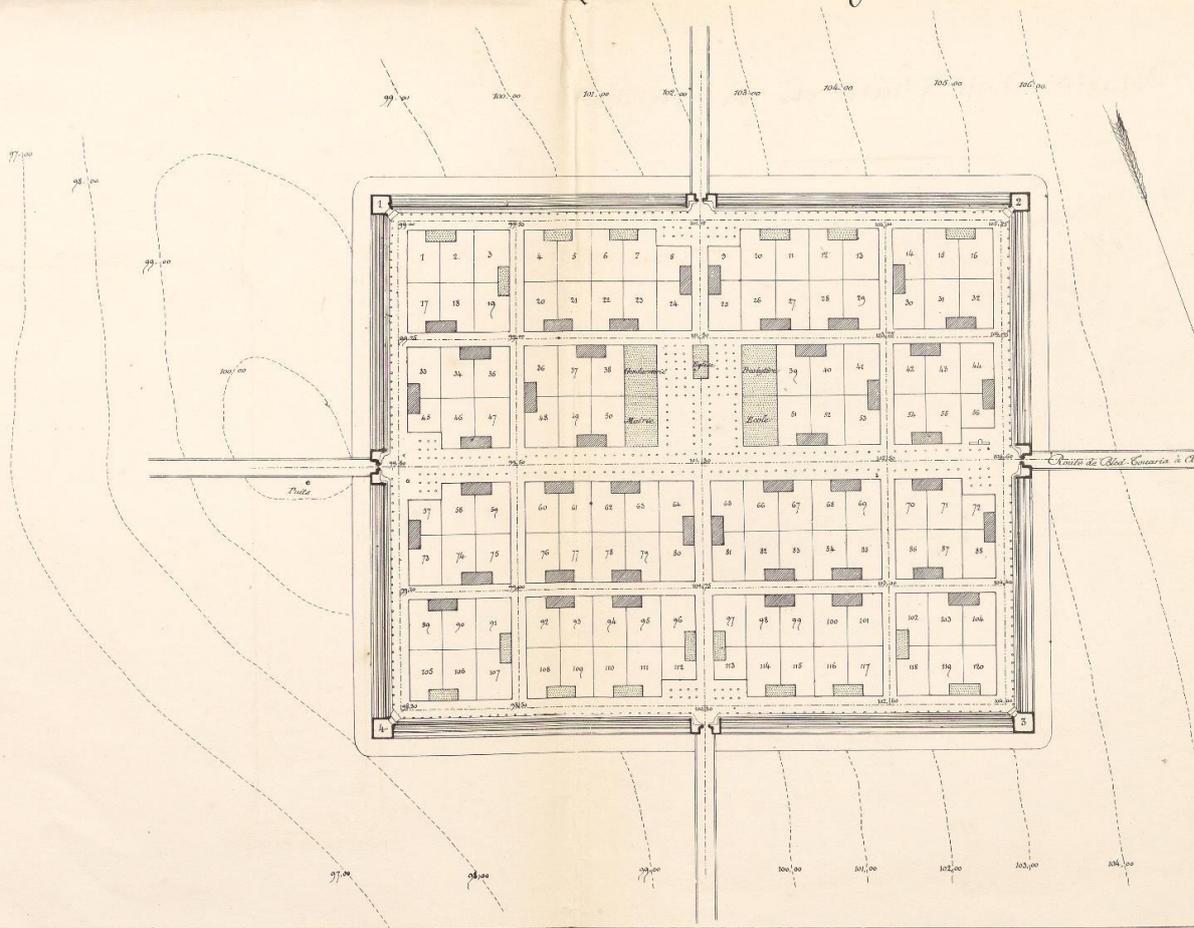
Échelle de 0,05 centimètres pour 1 Mètre pour le plan de la maison double



Échelle de 0,02 Centimètres pour 1 Mètre pour le plan de l'habitation et détails



Plan du Village



Nouvelles instructions au sujet des émigrations en Algérie

(...)

Emigrants concessionnaires

La fertilisation et le peuplement des campagnes se font par des exploitations réunies et groupées dans des centres spéciaux, bourgs, villages ou hameaux et par des exploitations isolées.

Les centres agricoles se constituent à l'aide de quatre éléments, savoir : des capitalistes, de petits propriétaires, des fermiers ou des métayers, des industriels.

Le capitaliste est celui qui, ne voulant pas se livrer exclusivement à la culture, établit des familles sur les terres que l'Etat lui concède, et les pourvoit de maisons, de matériel d'exploitation, & ca.

Le petit propriétaire est celui qui se fixe sur son lot, y bâtit sa maison, y fait valoir ses terres à l'aide de sa famille ou de domestiques.

Le fermier ou métayer est celui que le capitaliste installe sur ses terres.

Le colon industriel est l'aubergiste, le boucher, le boulanger, le menuisier, le charpentier, le forgeron, le tuilier, & ca qu'il faut dans toute agglomération d'habitants.

Il est de règle générale que les concessions sont toujours proportionnées quant à l'étendue, aux ressources réelles des colons.

On a calculé que, toutes dépenses comptées, construction, matériel, & ca, un hectare de terre pour être mis complètement en valeur, exige 4 à 500 francs. Les ressources des capitalistes devant être proportionnées à l'importance des entreprises qu'ils veulent fonder, on ne peut pas leur assigner un chiffre précis.

Quant au petit propriétaire, il est indispensable, pour être admis à obtenir une concession, qu'il possède des ressources s'élevant à au moins 4 ou 5000 francs selon les localités. Il peut recevoir de 10 à 25 hectares suivant le chiffre de ses moyens d'exploitation calculés d'après cette base. Les cultivateurs qui ont moins de 4 à 5000 francs sont destinés à être fermiers ou métayers. (...)

Toute demande de concession quelle que soit l'étendue des terres et la qualité des pétitionnaires, doit être adressée à M. le Ministre de la Guerre (...)

Tout concessionnaire a droit au permis de passage gratuit, non seulement pour lui, mais pour encore pour sa famille et ses domestiques. (...)

A son arrivée, le concessionnaire, s'il est dans la classe des petits colons, est admis dans le dépôt des ouvriers jusqu'au jour où il est mis en possession de sa terre. Il doit, sitôt après le débarquement, s'adresser selon les indications qui lui sont données avant son départ, à M. le Directeur de l'intérieur et de la colonisation à Alger...

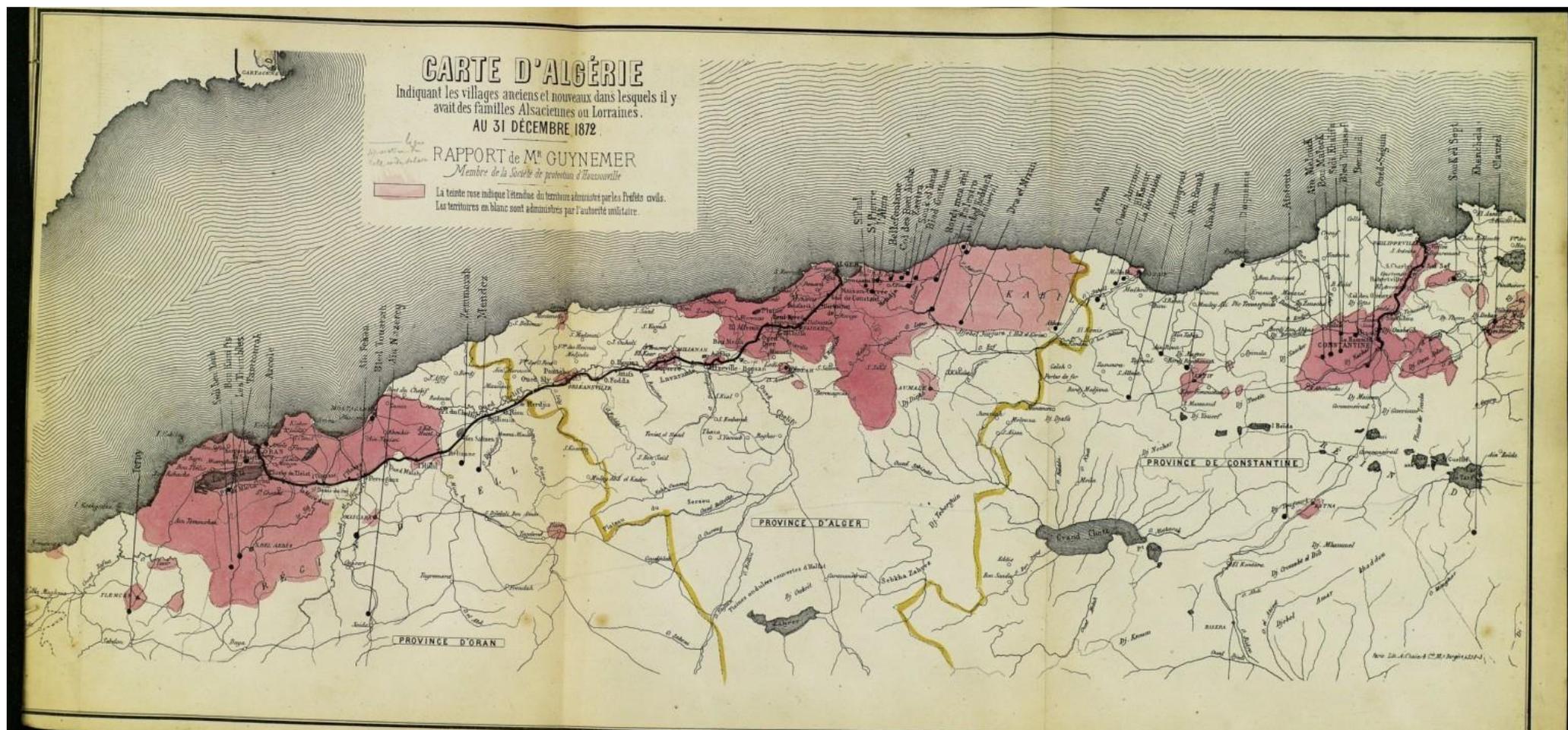
Toute concession emporte l'obligation de faire des constructions, des cultures, des plantations dans un délai déterminé, et de servir une redevance légère. Dès que les conditions sont remplies, le colon devient propriétaire incommutable de sa concession. (...)

Lettre du ministère de l'intérieur aux préfets, 15 juin 1846, AD 68, 6 M 354/106

- 1. Quelles sont les 4 catégories de personnes impliquées dans la distribution des concessions ?
Vivent-elles forcément en Algérie ?**
- 2. Qui attribue les concessions ? A quel ministère faut-il s'adresser ?**
- 3. Faut-il payer pour obtenir des terres en Algérie ? Justifie.**
- 4. Montre avec plusieurs arguments que l'Etat souhaite l'installation pérenne en Algérie
d'agriculteurs venus de métropole.**

1 « Passage gratuit » : traversée gratuite de la Méditerranée sur un bateau militaire, depuis Marseille ou Toulon jusqu'à un port algérien : Alger, Philippeville (aujourd'hui Skikda, à l'Est d'Alger) ou Bône (aujourd'hui Annaba, près de la frontière tunisienne) sont cités sur ce document comme point d'arrivée.

1. Comment les villages où sont installés des Alsaciens sont-ils répartis dans le territoire algérien ? (Littoral ou intérieur des terres ? Zone pacifiée (administration civile) ou encore peu sûre (administration militaire) ?)



Source gallica.bnf.fr/Bibliothèque Nationale de France

IV - PHILANTHROPIE ET COLONISATION

PRÉSIDENTIE
et
Secrétariat général.
7, rue St-Florentin,
Près du Palais des Tuileries,
PARIS.

*100000
22 Juin 1852*

INSTITUT D'AFRIQUE,

Société internationale fondée pour l'abolition de la traite et de l'esclavage.

Le nombre des esclaves noirs est actuellement de 7 millions 500,000, dont 5 millions 95,000 se trouvent aux Etats-Unis de l'Amérique du nord, 2 millions 250,000 au Brésil, 900,000 dans les Colonies espagnoles; 85,000 dans les Colonies Hollandaises, 140,000 dans les républiques de l'Amérique méridionale, et 30,000 dans les établissements européens d'Afrique.

Paris, le 16 juin 1852. 185 2

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que, désigné aux suffrages des membres du Conseil supérieur de l'Institut d'Afrique, par son Comité de présentation, vous avez été proposé Membre titulaire de cette Société.

Nous nous félicitons d'autant plus de votre suffrage que l'Institut d'Afrique a été fondé dans le but d'accomplir une grande œuvre, la régénération de la race africaine par l'abolition de la traite et de l'esclavage et la civilisation de l'Afrique.

D'un autre côté, l'Algérie conquise par le sang et d'énormes sacrifices au profit de la civilisation nouvelle de l'Egypte, le développement chaque jour plus grand de nos colonies commerciales et politiques, l'établissement régulier de nos colonies littorales de la Méditerranée; enfin, le mouvement intellectuel et social qui tourne les esprits vers le commerce et de la civilisation, ces causes principales ont jeter les fondements de notre Association.

Vous avez déjà obtenu l'appui des gouvernements civilisés, l'assistance des amis de l'humanité, des économistes, des hommes de lettres qui il accomplira son œuvre.

Après avoir reçu votre adhésion écrite, nous délivrera votre diplôme de port, accompagné de ses Annales.

Monsieur, si nous avons recours à l'impression, nous faisons sur tous les points du globe aux hommes de bien et d'y répandre, ne saurait être trop publiée et nous espérons s'élever en faveur de la cause sacrée des esclaves que la nôtre retentisse en même temps, et par nous et des protecteurs.

En témoignage de nos sentiments les plus distingués.

Le Président de l'Institut d'Afrique,
duc de VALENTINOIS.
Le Secrétaire-général,
Hip. de SAINT-ANTHOINE

*189
673541*

FRAD068_06M_354_189_01

BUT DE LA FONDATION.

ARTICLE 1^{er}. L'Institut est fondé dans le but de concourir à la civilisation et à la colonisation universelle de l'Afrique par l'Agriculture, le Commerce, l'Industrie, les Arts, les Lettres et les Sciences.

2. Il a pour but également de protéger, d'éclairer et d'émanciper la race africaine.

3. Fondé dans l'intérêt de toutes les nations, l'Institut d'Afrique embrasse dans ses limites toutes les Contrées qui forment cette partie du globe.

4. Il se compose de sections appartenant aux nations des deux mondes.

5. Chaque section a un ou plusieurs présidents, choisis parmi les hommes les plus considérables de chaque contrée. Cinq membres constituent, à l'étranger, une section correspondante chargée d'éclairer l'Institut sur les besoins relatifs à chaque point de l'Afrique.

6. Chaque section agit sur l'Afrique, sous la direction de l'Institut, conformément aux principes les plus propres à arriver à la civilisation et à la colonisation.

7. Chaque nation est représentée près de l'Institut d'Afrique, séant à Paris, par un Président étranger qui, avec le Président titulaire ou honoraire, est respectivement chargé de la signature du diplôme de la section.

8. L'Institut représente et soutient auprès des gouvernements les intérêts de l'Afrique; il répand dans cette partie du monde, à l'aide de livres élémentaires de colonisation, et de documents relatifs aux meilleures institutions sociales, les lumières de la civilisation européenne.

1. Quelle est la date du document ? La France a-t-elle aboli l'esclavage ? Et les USA ?
2. D'après le titre du grand document, quel est l'objectif de l'Institut d'Afrique ?
3. D'après ce qui est imprimé dans la marge, quel est le deuxième but de l'association ?
4. D'après l'article 1er du petit document par-dessus, quel est le but réel de cette fondation ?
5. Comment compte agir cette association ?

Respectueux hommage au Conseil général du Haut Algérie



M

Voudriez-vous attacher votre nom à une œuvre de grand avenir politique et religieux pour la France, pour l'Algérie et pour une multitude de malheureux dans les deux pays?

Cette œuvre serait la colonisation chrétienne de l'Algérie, par le moyen des enfants pauvres et abandonnés de France, ou même des enfants coupables, mais corrigibles.

La manière d'y attacher son nom est de venir efficacement en aide, *de quelque façon que ce soit*, à un prêtre missionnaire, qui semble avoir été choisi non seulement par son évêque, mais par la Providence même pour la réalisation de cette idée, et qui s'y applique avec succès depuis bientôt dix ans.

Le premier essai commença en septembre 1839 aux frais de Monseigneur Dupuch, premier évêque d'Alger; en décembre 1842, et sous les mêmes auspices, le développement en devint beaucoup plus considérable, jusqu'à ce qu'enfin l'année suivante et depuis, grâce à la bienveillance dont il fut constamment l'objet de la part de tout le monde, mais en particulier de l'illustre maréchal Bugeaud et de tous ses successeurs, il eut réussi au-delà de toute espérance.

Aujourd'hui plus de trois cent vingt enfants et jeunes gens, partagés en deux familles, forment à Ben-Aknoun, près d'Alger, et à Bouffarik (même département), le type non achevé, mais très avancé des établissements spéciaux qu'il s'agirait de multiplier pour recueillir et préparer à la colonisation, non plus seulement les orphelins pauvres de l'Algérie, mais un bon nombre d'enfants malheureux de France.

Les deux établissements de Ben-Aknoun et de Bouffarik, combinés ensemble, se proposent de conduire les élèves jusqu'à leur propre établissement dans le monde.

Les femmes destinées aux jeunes colons sont d'abord les orphelines pauvres de l'Algérie, et ensuite celles de France transférées de gré à gré avec choix, et préparées comme les orphelins à la colonisation.

Si l'ancienne réputation de l'Algérie sous le rapport de la salubrité pouvait inspirer quelques craintes, qu'on se rassure!

Il n'y a probablement pas, en France même, d'état sanitaire aussi bon que celui des orphelins de Ben-Aknoun et de Bouffarik. Ils n'ont eu qu'une mort (et encore par accident) depuis bientôt quatre ans sur environ trois cent soixante personnes de tout âge; et pendant cette période le choléra a sévi deux fois avec intensité autour d'eux, et jusqu'à leur porte.

1. **Quel est le projet qui est exposé ici ?**
2. **Quelle est la fonction du maître d'œuvre du projet ?**
3. **Quel genre d'enfant sera admis dans les «établissements spéciaux» de Bouffarik et Ben Akroum ? Que feront-ils dans ces établissements (observe le tampon en haut du document)?**
4. **Avec qui ces enfants sont-ils destinés à se marier plus tard ?**
5. **Que penses-tu de ce genre de projet de colonisation ?**

DOSSIER 3 : L'EMIGRATION EN AMERIQUE



Les émigrants, gravure d'après un tableau de Théodore Schuler, 1861

Source gallica.bnf.fr/Bibliothèque Nationale de France

I - LES CANDIDATS A L'EMIGRATION

			ou origine							
SCHLABACK Marguerite	28	servante	Bourg Bruchle(Bas-Rhin)/Cernay	sa fille Marguerite 8a	C 18 fév. 1857	NY	Wellesley (Canada)			pour s'y fixer
SCHLATTER Benoit	38	laitier	Richwiller / Altkirch		C 3 avril 1848	NY	NY			obtient nouv. pass. C 15 déc. 1851 pour NY (domicile en 185 Richwiller)
SCHLATTER Benoit	36	cultivateur	Richwiller / Wittenheim	sa femme, ses 3 enf. et son père	C 20 juill. 1852	NY	NY			
SCHLATTER Benjamin	24	cultivateur	Dornach / D.		C 12 janv. 1852	NY	NY			
SCHLATTER Barbe veuve née Stocky	45	néant	Pfurstatt / Bourbach le Bas	ses 2 enf.	C 24 juin 1846	NY	NY			
SCHLATTER Chrétien	58	cultivateur	Richwiller / Dornach	sa femme et ses 5 enf.	C 26 juill. 1852	NY	NY			
SCHLATTER Joseph	36	cultivateur	Heidwiller / Issenheim		C 12 janv. 1846	NY	NY			
SCHLATTER Sébastien	20	laboureur	Richwiller / Pfurstatt		C 11 oct. 1839	NY	Ohio			
SCHLEGEL Joseph	45	néant	Froeningen / Mulhouse	sa femme et ses 2 enf.	C 19 juin 1854	NY	NY			
SCHLEGEL Jean	55	garde forestier	Rouffach / R.	ses 5 enf.	C 8 sept. 1853	NY	Cincinnati			
SCHLEGEL Nicolas	30	cultivateur	Froeningen / Mulhouse		C 4 mars 1839	NY	NY			
SCHLEGEL Jean		cordonnier	Flaxlanden / Dornach vers 1803							
SCHLEGEL Chrétien	46	cultivateur	Mulhouse / M.	sa femme 39a, ses filles 11a, 9a et 7a, son fils 3a, son beau-frère GOLDSCHMITT Jean 48a célibataire	C 11 fév. 1857	NY	NY			mort à St Louis (Missouri) le 30 juin 1854 (GM340) pour s'y fixer
SCHLETZER Elisabeth née Kreysscher	27	néant	Ste-Marie-aux-Mines / S.	ses 2 enf.	C 22 fév. 1841	NY	Nlle Orléans			
SCHLETZER Elisabeth : voir Emlinger Louise et Gelbké Madelaine										
SCHLUMBERGER Jules	20	négociant	Guebwiller / G.		C 4 fév. 1857	NY	NY			pour affaires
SCHLUMBERGER Jean Jacques	18	étudiant	Montpeller / Mulhouse		M 3 sept. 1870	NY	Nlle Orléans			faire son instruction commerciale pour s'y fixer
SCHLUMBERGER Eugène	22	ajusteur	Mulhouse / M.		M 26 oct. 1867	NY	NY			
SCHLUMBERGER Adolphe	22	manufacturier	Guebwiller / G.		C 27 sept. 1853	NY	Nlle Orléans			
SCHLUMBERGER Caroline	22	néant	Mulhouse / M.		C 13 fév. 1852	NY	NY			
SCHLUMBERGER Mathias	18	maréchal ferrant	Aspach-le-Bas / A.	sa femme et ses 5 enf.	C 21 mars 1854	NY	NY			
SCHLOSSER Pierre	38	tisserand	Bourbach-le-Bas / B.		C 21 oct. 1844	NY	NY			
SCHLOSSER Joseph	20	?	Haguenau (Bas-Rhin)/Mulhouse 19sept. 1838	sa mère Schlosser Madeleine et son beau-père LUTTEN-SCHLAGER			Brésil			(1 R 167)
SCHLINGER Anselme	23	cordonnier	Hochstatt / H.		M 3 janv. 1866	NY	NY			pour affaires
SCHLINGER Fieime	29	marchand de farine	Hochstatt / H.	sa femme Laurent Marie 27a	M 10 mars 1866	NY	Louisville (Ohio)			rejoindre des parents pour s'y fixer pour affaires pour s'y fixer
SCHLINGER Cyrien	30	tailleur de limes	Hochstatt / H.		M 13 sept. 1869	NY	NY			
SCHLIER Adolphe	22	cultivateur	Pfetterhouse / P.		M 29 déc. 1865	NY	NY			
SCHLUPP Jacques	33	filleur	Dinshelm (Bas-Rhin)/Mulhouse		M 24 déc. 1863	NY	NY			
SCHLATTER Joseph	27	laboureur	Richwiller / Pfurstatt		C 14 mars 1839	NY	Wilmington			

1. Quel est l'âge moyen de ceux qui partent (colonne 2)

AD 68, 41 US 6-7

2. Quelles catégories de métiers sont le plus représentées (agriculteurs, artisans, ouvriers, bourgeois, commerçants, industriels, ...) ?
3. Ceux qui partent avaient-ils beaucoup voyagé depuis leur naissance (colonne 4 : elle indique d'abord la commune de naissance puis la commune de départ des migrants) ?
4. Les migrants partent-ils seuls ou en famille (colonne 5) ?
5. Quel est le but géographique de leur voyage (colonne 7) ? quelle est la part de ceux qui veulent simplement se rendre à New York ? aux Etats-Unis ?
6. Réalise un graphique qui rend compte du nombre de départ par décennie.

II - LES MOTIVATIONS DES MIGRANTS

« (...) Il est encore un point sur lequel je dois appeler votre attention : les émigrants quittent souvent le département sans avoir acquitté le montant de leurs contributions ; d'autres partent pour l'Amérique sans avoir les ressources nécessaires pour faire le voyage. (...) »

« Aujourd'hui surtout, un assez grand nombre d'individus qui, par leur âge, sont susceptibles de tirer au sort, demandent à émigrer en Amérique, dans la crainte, sans doute, d'être compris dans la prochaine levée de troupes que l'état de guerre peut rendre nécessaire.

Comme ce fait tend à se généraliser, et qu'il pourrait avoir, en ce moment, des conséquences fâcheuses, j'ai dû m'empresser d'en rendre compte à Votre Excellence, afin qu'il puisse être pris immédiatement des mesures, si elle le juge convenable. »

*Lettres du préfet au ministre de l'Intérieur, 1854
(AD 68, 6 M375)*



Emigrants, Estampe de J TISSOT, 1880

Source gallica.bnf.fr/Bibliothèque Nationale de France

III - UNE EMIGRATION HASARDEUSE

A – Les contrats de migrants

Contrat entre les soussignés SCHWAB François, fondé de pouvoir de M. J. BUSCHENTHAL, domicilié à Monte-Video, république orientale de l'Uruguay, et le sieur GULLY Joseph de Ranspach et sa femme BINDER Catherine, pour les objets ci-dessous désignés

Art 1er – Le Sieur Gully Joseph et sa famille s'engagent à servir M. Buschenthal dans n'importe quel lieu de la république orientale, tant soit comme agriculteur que comme gardien ou éleveur de bestiaux de toute classe

Art. 2 : Cet engagement comprend non seulement les ci-dessus nommés mais aussi tous les enfants leur appartenant

Art 3 : Ceux des enfants au-dessus de 15 ans jouiront d'un salaire de 25 à 30 francs par mois, bien qu'ils aient cet âge avant le départ d'Europe ou qu'ils y arrivent plus tard

Art. 4 : Le service ci-dessus stipulé sera pour 6 ans, à compter du jour de la signature du contrat

Art 5 : Les contractants s'engagent à faire de leur mieux les services qui leur seront requis à compléter le terme de 6 ans mentionné dans l'article ci-dessus et, en cas contraire, s'assujettir à une amende du double de leurs frais de voyage, en rémunération des services ci-dessus mentionnés.

Art 6 : M. Buschenthal s'engage à payer le passage jusqu'à Monte-Video, à toute la famille, nourriture comprise.

Art 7 : A fournir à ladite famille dans un de ses établissements agricoles un logement convenable, nourriture consistant en viande, sel ou thé (ou bien Yerba-maté, espèce de thé du Paraguay), plus les légumes que la famille pourra cultiver, partie de la volaille qu'elle pourra élever et la farine suffisante pour le pain.

Art 8 : Un salaire effectif de soixante francs par mois pour toute la famille à l'exception des garçons au-dessus de quinze ans

Art 9 : A la fin du présent contrat, M. J. Buschenthal s'engage à donner au Sieur Gully Joseph de Ranspach en toute propriété dans un de ses établissements de ladite république à savoir :

- 15 hectares de bonne terre
- 2 vaches
- 10 moutons
- 2 porcs
- 2 chevaux

Art 10 : Les malades seront soignés pour le compte de M. J. Buschenthal et les salaires ne seront suspendus qu'en cas de mort

Art 11 : Si pour une raison quelconque la famille ou la majeure partie d'entre elle se retirait de l'établissement qui lui a été assigné par M. J. Buschenthal avant terminaison du présent contrat, elle perdra, en outre de l'amende stipulée dans l'article 5, tout droit aux promesses fixées dans l'art. 9.

Art 12 : Tout différend entre les signataires du présent contrat sera sommairement jugé sans appel par le consul de France à Monte-Video

Fait à Strasbourg le 25 août 1861

Signé J. Gully et F. Schwab

AD68, 3 M 376

1. *A quoi s'engage J. Gully, émigrant de la vallée de Saint Amarin ?*
2. *A quoi s'engage le propriétaire uruguayen J. Buschenthal ?*
3. *En quoi ce contrat paraît-il alléchant pour un petit paysan pauvre au XIXe siècle ?*
4. *Que risque Gully en cas de rupture du contrat en Amérique ?*
5. *Quelle phrase de la fin du texte prouve que le contrat n'est pas valable en justice ?*

B – Les conditions de transport

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÛRETÉ PUBLIQUE

SERVICE DE L'ÉMIGRATION

Texte du décret impérial du 15 janvier 1855,

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des FRANÇAIS, à tous présents et à venir, SALUT. (...)

AVONS DÉCRETÉ ET DÉCRETONS ce qui suit :

TITRE IER

ARTICLE PREMIER.

Il sera établi dans les villes de Strasbourg, Paris, Le Havre, Forbach et Saint Louis des commissaires spéciaux chargés de surveiller, dans l'intérêt de la police et des émigrants, les mouvements de l'émigration française et étrangère

ART. 2

Dans chacune de ces villes, il sera constitué un bureau de renseignement, auquel les émigrants pourront s'adresser pour obtenir gratuitement toutes les informations relatives, soit à leur séjour à terre, soit à leur voyage à travers la France, soit à la rédaction des contrats d'embarquement (...)

TITRE II

ART. 9

Tout navire qui reçoit à son bord quarante émigrants est réputé spécialement affecté à l'émigration.

Art.10

Il est alloué à chaque passager, à bord d'un bâtiment affecté au transport des émigrants

1° : 1 mètre 33 décimètres carrés si la hauteur du pont est de 1,83 m

2° : 1 mètre 49 décimètres carrés si la hauteur du pont est comprise entre 1,53 m et 1,83 m

3° : 2 mètres 4 décimètres carrés si la hauteur du pont est inférieure à 1,53 m

Les enfants au-dessous de 1 an ne sont pas comptés dans le calcul du nombre de passagers à bord.(...)

Art. 12

Il est interdit de charger à bord d'un navire affecté au transport des émigrants, aucune marchandise qui serait reconnue dangereuse ou insalubre

Art. 13.

Les approvisionnements seront faits en prévision de la plus longue durée probable du voyage

La durée du voyage sera calculée comme suit :

Pour New York et les autres ports de l'Union américaine situés sur l'Océan Atlantique septentrional55 jours

Pour le Canada.....60 jours

Pour la Nouvelle Orléans.....65 jours

Pour les Antilles.....55 jours

Pour le Golfe du Mexique70 jours

Pour le Brésil.....70 jours

Pour la Plata.....80 jours

Pour les pays situés au-delà des Cap Horn et de Bonne Espérance, au Sud de l'Equateur120 jours

Pour les pays situés au-delà des Cap Horn et de Bonne Espérance, au Nord de l'Equateur160 jours

Art 16

Les objets de couchage seront chaque jour exposés à l'air sur le pont, lorsque le temps le permettra. L'entrepont sera purifié avec du lait de chaux au moins une fois par semaine

Art. 17

Le navire aura, sur le pont et sur l'avant, au moins deux lieux d'aisances, destinés à l'usage des passagers. Il y aura en outre un cabinet d'aisance à l'usage exclusif des femmes.

Art. 18

Il y aura à bord un chirurgien. Le navire sera muni d'un coffre à médicament suffisamment pourvu ainsi qu'une instruction sur le mode d'emploi lesdits médicaments

Art. 19

Le navire devra être pourvu de chaloupes et de canots en nombre suffisant pour les éventualités de la traversée. Il sera muni de pièces à eau, de manches à vent et autres appareils propres à assurer la ventilation. (...)

Titre III

Art.23

Il est interdit de recevoir à bord aucun passager atteint de maladie grave ou contagieuse.

Art. 26

Tout navire affrété pour transporter les émigrants devra, quel qu'en soit le nombre, les conduire directement dans le port de destination.

1. **Après avoir lu le document en entier, rédige un petit texte qui expliquera les conditions de voyage d'un émigrant partant d'un port français (durée, occupations, nourriture, confort, salubrité, sécurité...)**

2. *Si le gouvernement trouve nécessaire de prendre un tel décret, quels étaient donc les risques encourus par les émigrants avant 1855 ?*



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Bateau de migrants arrivant à New York

3. *Ce cliché date du début du XXe siècle. Les conditions de transport des migrants se sont-elles améliorées depuis 1855 ? Justifie*

IV – UN NOUVEAU MONDE PAS SI OUVERT : LES DESILLUSIONS DES MIGRANTS

A – La fraude au Texas ?

Légation de France au Texas

Galveston, le 26 janvier 1849

(...) Monsieur Castro, tant par lui-même qu'à l'aide d'agents qu'il envoie dans les départements et de prospectus mensongers qu'il fait distribuer, parvient à enrôler des familles de cultivateurs et d'habitants de campagne qu'il expédie pour le Texas, où ils ne trouveront probablement que la misère au lieu des richesses dont on les a bercés. Cent vingt de ces malheureux sont arrivés ces jours derniers comme avant-garde de trois cents familles qu'il doit envoyer successivement pour coloniser les terres qui lui ont été concédées à cette charge. M. Castro leur promet des terres à cultiver et en a effectivement à leur donner, mais il ne les prévient pas que ces terres sont situées entre San Antonio de Bejas et le Rio Grande, pays où l'autorité texienne n'a encore jamais été établie complètement et que depuis le commencement de la guerre, est constamment exposé, tantôt aux invasions, tantôt aux déprédations des volontaires Texiens, bien plus redoutables encore.

Non content de les tromper ainsi sur le pays qu'ils viennent coloniser, M. Castro trouve moyen, en ne s'adressant qu'à des gens qui ont quelques ressources pécuniaires, de leur faire déposer entre ses mains, avant leur départ, des sommes dont il s'empare et qui, avec le gain qu'il fait sur leur passage en traitant avec les armateurs, finissent par lui réaliser un bénéfice considérable. Il leur remet en même temps sur le pays des traites qu'il fournit sur des personnes qui n'y habitent pas ou avec qui il n'a aucune relation d'affaire et ces effets n'ont aucune valeur pour les porteurs.

Trois navires, assure-t-on, sont attendus incessamment avec la suite de cette émigration qui a commencé par l'arrivée du navire américain Obro, chargé du Havre pour Galveston. Il paraît que M. Castro a calculé ses départs de façon à ce que ses premiers arrivés n'eussent pas le temps de prévenir les autres du sort qui les attend.

Il serait à désirer que l'on pût prévenir des spéculations si immorales et sauver d'une fin misérable une population de gens hardis et vigoureux qui seraient employés bien plus utilement pour nous en France ou en Amérique (...)

AD 68, (6 M 375/80)

1. *Fais la liste de ce que risqueraient les personnes qui concluraient un contrat d'émigration avec M. Castro.*
2. *Souligne dans le texte les expressions qui montrent que l'auteur de la lettre n'a pas vérifié ses informations*
3. *Trouve, à la fin de la lettre, la raison profonde du refus, par les autorités françaises, d'une migration massive vers l'Amérique.*

B – Les difficultés en Louisiane

« Monsieur le préfet,

D'après les documents statistiques transmis à mon département, le nombre des émigrants français débarqués à La Nouvelle Orléans pendant le premier semestre de 1855 s'est élevé à 1760. Cette immigration a donné lieu aux réflexions suivantes qui méritent toute confiance : dans quelques années, la majeure partie des émigrants récemment arrivés seront tombés victimes des maladies qui sévissent presque tous les étés sur les étrangers, et bon nombre des survivants ayant épuisé les fonds qu'ils ont apportés avec eux et ne trouvant pas d'emploi, solliciteront leur rapatriement. On s'exagère en Europe les ressources de la Louisiane ; les chances d'y faire fortune sont devenues excessivement rares. Ce serait rendre service aux Français qui se disposent à émigrer pour la Nouvelle Orléans que de les prévenir des dangers que leur offre le climat de cette ville et des difficultés qu'ils auront à y gagner leur vie (...) »

*Lettre circulaire du ministère de l'intérieur aux préfets, 30 août 1855
(AD 68, 6 M 375/46)*

1. *Quelles sont les deux sortes de difficultés que doivent affronter les émigrants qui débarquent à la Nouvelle Orléans ?*
2. *Quelle information montre que les migrants sont souvent pauvres ?*
3. *Qu'est-ce que le gouvernement français ne veut pas avoir à faire ?*

C – La situation en Californie

Paris, le 20 avril 1855

Monsieur le préfet,

Une spéculation organisée en Californie pour la vente de maisons et de terrains à des étrangers non domiciliés dans cet Etat, prend en France depuis quelques temps une certaine faveur. Or la constitution californienne interdisant la possession de biens fonds aux étrangers non résidant dans ce pays, ceux des étrangers qui en achèteraient se trouveraient exposés aux mécomptes les plus regrettables, tels que la contestation de leurs titres, ou même la confiscation de leurs biens.

Comme il importe que cette situation soit connue en France, je vous invite à en faire l'objet d'un avis sommaire, auquel vous donnerez toute la publicité désirable, par la voie du recueil des actes administratifs et des journaux de votre département.

Pour le ministre,
le Directeur Général de la Sûreté Publique

H. Collet-Meygret
AD 68, (6 M 375/308)

1. *Présente le document le plus précisément possible*
2. *Documente-toi sur l'histoire de la Californie au milieu du XIXe siècle, et en particulier sur l'histoire de la ruée vers l'or. Replace ensuite ce document dans son contexte.*

D – Les réticences à New York

Traduction pour la préfecture d'un article allemand paru dans la « Gazette Universelle » n° 177 du 26 juin 1855

Hambourg, le 20 juin : Nous avons relevé à plusieurs reprises la diminution frappante des émigrations dans le cours de la présente année (...)

En recherchant les causes de cette diminution des émigrations, on en trouve plusieurs ; d'abord et surtout en ce qui concerne l'Allemagne, la plupart des gouvernements retiennent tous les jeunes gens sujets à la servitude militaire, par suite de la situation politique précaire qui malheureusement fait toujours encore craindre une conflagration européenne plutôt qu'elle ne laisse espérer la paix que cependant tous les partis désirent. A cela il faut ajouter la circonstance qu'en Amérique (Nord), on a promulgué la défense de recevoir les indigents, parce qu'on craint que dans l'affluence des masses pauvres dans lesquelles peuvent se trouver la lie des populations européennes, n'introduise dans le pays par trop d'éléments ruineux. Enfin, encore faut-il comprendre parmi ces causes la lutte passionnée qui a éclaté dans les états de l'Union contre les émigrants étrangers, et notamment contre les allemands, qui se trouvent dangereusement menacés. Nous n'examinerons pas si les Américains ont le droit de se montrer si durs et si menaçants envers des gens qui diffèrent d'opinion avec eux (...)

Suit l'exposé détaillé des circonstances locales qui sont de nature à retenir les Européens loin des Etats de l'Union ou même à engager les émigrés nouvellement arrivés à quitter le Nord pour se fixer au Brésil, à Costa Rica, en Californie...

Le chiffre des émigrés arrivés à New York en avril est de 11 969, dont 2 741 Allemands – En tout depuis janvier jusqu'à fin avril, 29 476, dont 9 394, tandis qu'à la même période en 1854, correspond le chiffre de 56 911, dont 27 233 Allemands.

AD 68, 6 M 349/120 et 121

1. Quel est le phénomène constaté au début de l'article ? Les chiffres donnés en toute fin de texte confirment-ils ce phénomène ?
2. Quelles sont les trois causes de cette diminution ?
3. Quelles destinations de repli reste-t-il aux migrants rejetés à New York ?

PISTES BIBLIOGRAPHIQUES

- Normann LAYBOURN : L'émigration des Alsaciens et des Lorrains du XVIIIe au XXe siècle (2 tomes) Strasbourg, 1986
- Guy PERVILLE : La France en Algérie (1830-1954), Paris, Vendémiaire, 2012
- Nicole FOUICHE : Emigration des Alsaciens aux Etats-Unis (1815-1870), Publications de la Sorbonne, 1992
- Fabienne FISCHER : Alsaciens et Lorrains en Algérie, histoire d'une émigration (1830-1914), ed. Jacques Gandini, Nice, 1999
- Voir aussi l'ouvrage de J. ERNY : Et parmi les pionniers du Far West, il y avait des Alsaciens, ed du Verger, 2004 et le numéro spécial "Les Alsaciens dans le monde : émigrés, exilés et expatriés du XVe siècle à nos jours", Les Saisons d'Alsace, n° 47, Dernières Nouvelles d'Alsace, fév. 2011.
- Il est aussi possible de consulter la base de donnée d'Alexis Keller sur les émigrés alsaciens en Algérie (<https://archives.strasbourg.eu/n/alexis-keller-les-alsaciens-en-algerie-entre-et/n:385>)

Outre les deux destinations mentionnées dans ce dossier, l'émigration alsacienne au XIXe siècle comprend quelques autres destinations : l'émigration vers l'Afrique du Nord (industrie textile et plantations de coton), vers l'AEF et l'AOF, vers la Guyane et l'Amérique du Sud (chercheurs d'or), la Russie (Saint Pétersbourg : impression sur étoffes), ainsi qu'une forte émigration de missionnaires dans le monde entier